

Motion orientation présentée au CA du 3 décembre 2010

La complexité d'un système éducatif sans cesse en évolution, la peur de l'avenir et la crainte de faire les mauvais choix chez nos élèves et leurs familles créent un besoin croissant de leur part d'avoir des informations fiables, une écoute et des conseils personnalisés.

Face à cela, l'administration organise sciemment la carence au profit d'organismes privés qui proposent dorénavant des bilans de compétences à plusieurs centaines d'euros, alors que ces bilans étaient réalisés jusque là gratuitement dans les établissements scolaires par des personnels ayant un diplôme de psychologue.

1 Copsy partant à la retraite sur 6 seulement est remplacé, laissant à la charge de ceux qui restent jusqu'à 1400 élèves par Copsy ; le département du Nord a décidé de supprimer 13 CIO ; les missions d'orientation sont transférées vers les professeurs (entretiens personnalisés organisés par les professeurs principaux de 3ème et 1ère, accompagnement personnalisé), alors qu'ils n'en ont ni les compétences, ni la formation.

Dans le domaine de l'orientation, la culpabilisation des enseignants et leur bonne volonté ne sont pas des conditions suffisantes pour permettre aux élèves de faire les choix judicieux pour leur avenir, ces « bons » conseils pourraient même se révéler désastreux par simple ignorance.

Le SNES, la CGT Educ'Action et la FCPE attirent l'attention des élus au CA sur la nécessité impérieuse de recruter en nombre suffisant des conseillers d'orientation psychologues, d'ouvrir des centres proches des élèves. Dans l'immédiat, ils appellent les enseignants à ne pas accepter de prendre en charge les missions d'orientation.

MOTION STAGIAIRES

Cette rentrée est marquée par l'arrivée dans les lycées et collèges de stagiaires affectés à temps plein dès leur première année d'exercice, sans formation préalable, la plupart n'ayant aucune expérience professionnelle.

Les difficultés à rentrer dans ces conditions ont été amplifiées par leur affectation très tardive quelques jours avant le 1er septembre, le rectorat s'obstinant à vouloir les affecter sur des postes complets qu'il a fallu récupérer par tous les moyens (sauf en physique chimie ou italien : par manque de postes, les stagiaires ont été affectés sur quelques heures seulement).

Pour protester contre la réforme de la formation qui a été imposée contre l'avis unanime des organisations syndicales et pour améliorer la situation de ces jeunes collègues, les personnels titulaires ont lancé une campagne de refus collectif d'être tuteur dans ces conditions. Le succès a été tel que cela leur a valu des pressions inadmissibles de la part du rectorat et de l'inspection, pressions allant de la flatterie à la menace à peine voilée, en

passant par la culpabilisation. Madame le Recteur avait même décidé de refuser les autorisations de cumul aux enseignants signataires, mettant à mal les formations de l'enseignement supérieur ; elle a dû faire machine arrière face aux pressions exercées par l'ensemble des organisations syndicales.

Quelques semaines après la rentrée, le constat montre que la rentrée des stagiaires ne s'est pas bien passée : stagiaire d'une discipline avec un tuteur exerçant dans une autre ; stagiaires et tuteurs dans des établissements différents, parfois lointains du fait même de l'alourdissement du stage (comment avoir 2 enseignants à 18h en éducation musicale, arts plastiques, dans certains cas LV2, sciences physiques ou SVT en collège ?), 4 démissionnaires recensés au 22/09.

Les signataires de cette motion demandent solennellement au ministre de revenir sur cette réforme en n'utilisant plus les stagiaires comme moyens d'enseignement et, dans l'immédiat, de les affecter dans le respect des textes que le ministère a lui-même promulgués, à savoir sur un service de 12 h hebdomadaire. Il en va non seulement de l'avenir professionnel de ces personnels qui débutent, mais aussi de la qualité du service public d'Éducation.

MOTION REMPLACEMENT présentée au CA du 3 décembre 2010

Les conditions de la rentrée 2010 ont vu augmenter les difficultés liées au remplacement. Une fois encore, mais de manière plus massive à cette rentrée, nos collègues sont sommés de remplacer dans une discipline pour laquelle ils ne sont ni volontaires, ni formés. La faute à un recrutement de personnels rendu volontairement insuffisant (dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2). Le ministère de l'Éducation nationale plonge ainsi des professeurs dans la difficulté et hypothèque l'apprentissage des savoirs par les élèves. Les exemples se multiplient depuis quelques jours : des professeurs formés dans les disciplines de génie (STI) doivent enseigner la technologie auprès de collégiens, des professeurs de physique appliquée nommés en « maths-sciences » en lycée professionnel, des professeurs formés en physique chimie doivent dispenser des cours de mathématiques aux collégiens, des collègues de lettres modernes sont amenés à enseigner le latin, sans avoir été formés pour cela. Pour le ministère, le travail d'enseignant semble se réduire à n'être qu'un adulte devant des enfants, sans aucune qualification professionnelle, etc... De même, des professeurs certifiés d'espagnol découvrent, la veille de leur suppléance en LP, les programmes à transmettre aux élèves des bacs professionnels. Les professeurs remplaçants n'ont, dans le meilleur des cas, que 48h pour concevoir des cours !

En cette rentrée 2010, les difficultés se conjuguent avec la mise en place de la réforme de la formation initiale : les TZR ont été réquisitionnés jusqu'au 23/10 pour un service à cheval sur ceux du stagiaire et du tuteur, à eux de faire preuve de souplesse pour s'adapter !

Cette politique n'est pas à la hauteur d'un service public d'Éducation. Elle témoigne le plus grand mépris pour les élèves, notamment ceux de collège et de lycée professionnel car ces suppléances sont majoritaires dans ce type d'établissements.

En conséquence, les élus des personnels au CA interpellent solennellement les autorités de l'État et de l'Éducation Nationale afin que soient respectées les qualifications des personnels

et que les élèves, notamment en collège et lycée professionnel, ne soient pas une nouvelle fois victimes des restrictions budgétaires.

MOTION NON TITULAIRES

De nombreux collègues enseignants contractuels de l'académie sont confrontés à des situations dramatiques et nouvelles par leur ampleur.

- ▶ les contrats qu'on leur a proposés ne couvrent pas l'année scolaire (du 1er septembre au 31 août) mais ont eu pour échéance le 23 octobre, date du début des vacances d'automne, alors que les postes qu'ils occupent seront vacants toute l'année ;
- ▶ certains d'entre eux se sont vu proposer des vacances au lieu d'un renouvellement de contrat, malgré un avis favorable ;
- ▶ certains de celles et ceux atteignant presque les 6 ans d'ancienneté requis pour obtenir un CDI n'ont pas été ré-employés, ce qui fait repartir à 0 leur décompte d'ancienneté.

Nous demandons à ce que le rectorat et le ministère se saisissent de cette question de la précarité pour permettre :

- ▶ un plan de titularisation. Dans l'immédiat, l'augmentation du nombre de postes aux concours internes et la réouverture de ceux qui ont fermé sont indispensables ;
- ▶ l'accès au congé de formation élargi à l'ensemble des non-titulaires et pas uniquement aux CDI ;
- ▶ le respect de leurs conditions de travail, de leurs qualifications et de leur expérience professionnelle.